



**70ème Session annuelle du Comité Exécutif du Programme
du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés
Genève, du 07 au 11 octobre 2019**

Déclaration de la Délégation du Burkina Faso

Monsieur le Président,

Je voudrais, tout d'abord vous féliciter et vous assurer, ma délégation et moi-même, de la pleine coopération du Burkina Faso pour le succès de la présente session.

Je voudrais également remercier le Haut-Commissaire pour ses remarques liminaires et saluer le travail remarquable effectué par le HCR et ses équipes au quotidien sur le terrain.

Par ailleurs, nous exprimons notre profonde gratitude à tous les pays, pour le soutien dont le Burkina Faso a bénéficié et qui a permis au Conseil Economique et Social de valider et de recommander à l'Assemblée Générale des Nations Unies, sa candidature comme membre statutaire de l'EXCOM.

Mon pays renouvelle son engagement à continuer d'assumer ses responsabilités conformément aux Conventions et autres instruments juridiques relatifs à la protection des demandeurs d'asile, des réfugiés, des apatrides et des déplacés internes au Burkina Faso.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par la République du Zimbabwe au nom du Groupe africain.

Monsieur le Président,

Le phénomène de l'apatridie revêt de lourdes conséquences pour ceux qui en sont victimes. Estimées à environ dix millions de personnes dans le monde selon le Rapport du Haut-Commissaire, ces apatrides sans aucune nationalité ni attache, se voient privées de l'exercice de leurs droits fondamentaux.

C'est pourquoi, conscient des effets néfastes de ce phénomène, le Burkina Faso s'est engagé dans la mise en œuvre du plan d'action global adopté en 2014 pour mettre fin à l'apatridie dans dix ans. De même, notre pays a adhéré au plan d'action de Banjul de 2017 contre l'apatridie en Afrique de l'Ouest.

La présente session m'offre l'opportunité de présenter, à mi-parcours, le point des mesures entreprises par le Gouvernement dans la lutte contre l'apatridie.

Monsieur le Président,

1. Le Gouvernement du Burkina Faso a adopté en 2017 un plan d'action national de lutte contre l'apatridie couvrant la période de la Campagne mondiale #J'appartiens. Ce plan d'action vise à :
 - résoudre les situations existantes d'apatridie au Burkina Faso, incluant les migrants ;
 - prévenir l'apatridie chez les enfants ;
 - améliorer les données quantitatives et qualitatives sur l'apatridie ;
 - sensibiliser les populations et former les acteurs clés sur l'apatridie.
2. Notre pays a adhéré à la Convention des Nations Unies du 30 août 1961 sur la réduction des cas d'apatridie par le dépôt des instruments de ratification le 03 août 2017.

3. Le Burkina Faso a réalisé une étude préliminaire sur l'apatridie et les risques d'apatridie dans cinq (05) régions du pays en 2018 en vue d'améliorer les données quantitatives et qualitatives sur les populations apatrides. Cette étude a fait des recommandations qui sont en cours de mise en œuvre.

Monsieur le Président,

Pour la période de la Campagne #J'appartiens qui reste à couvrir, le Burkina Faso annonce les trois engagements forts ci-après dont la mise en œuvre permettra, nous l'espérons, de mettre fin à l'apatridie dans le pays d'ici 2024 :

- réformer la loi sur la nationalité et l'état civil en vue de corriger les lacunes qui peuvent être source d'apatridie, telles que révélées par l'étude sur l'apatridie au Burkina Faso, conclue en 2018 ;
- adopter une loi sur le statut des apatrides ;
- mettre en place une procédure de Détermination du statut d'Apatridie au Burkina Faso.

Monsieur le Président,

Le Burkina Faso, dans un élan de solidarité et dans le respect de ses engagements internationaux, accueille sur son territoire 25 761 réfugiés et de plus de 10 000 demandeurs d'asile de diverses nationalités.

Le Burkina Faso voudrait rassurer la communauté internationale de toute l'attention qu'il porte à la situation des réfugiés, des demandeurs d'asile.

En dépit des actions menées et des résultats importants obtenus, les défis sont énormes en termes de protection, de maintien de la cohabitation pacifique et du financement des actions.

Par ailleurs, le contexte sécuritaire actuel au Burkina Faso a entraîné plus de 300 000 personnes déplacées internes.

Monsieur le Président,

Dans le but d'assurer une réponse humanitaire adéquate à l'afflux des personnes déplacées dans le pays, le Gouvernement a lancé en collaboration avec les partenaires humanitaires, le Plan d'urgence du Burkina Faso dont les besoins de financement sont estimés à 187 millions de dollars.

Le souhait de ma délégation est que le Pacte mondial sur les réfugiés, adopté en décembre 2018 et son Cadre de Réponse Globale puisse tenir toutes ses promesses en raffermissant notre solidarité commune pour l'atteinte des Objectifs du Développement Durable à l'horizon 2030.

Monsieur le Président,

Les drames vécus sur les routes migratoires continuent de hanter les esprits et nous interpellent tous, pays de départ, pays de transit et pays d'accueil. Cette situation nous invite à considérer ce phénomène dans le cadre d'une coopération régionale et internationale et le pacte mondial récemment adopté sur les migrations constitue une avancée dans la prise de conscience générale.

Monsieur le Président,

Je voudrais, avant de terminer mon propos, exprimer la gratitude et la reconnaissance du Gouvernement burkinabè au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, particulièrement sa Représentation au Burkina Faso, pour la qualité de la collaboration, son appui dans la lutte contre l'apatridie et la protection des demandeurs d'asile, des réfugiés et des déplacés internes.

Nous restons convaincus que les actions conjuguées de tous les acteurs, contribueront à l'éradication de l'apatridie dans le monde d'ici à 2024 et à des lendemains meilleurs pour les déplacés forcés.

Je vous remercie.